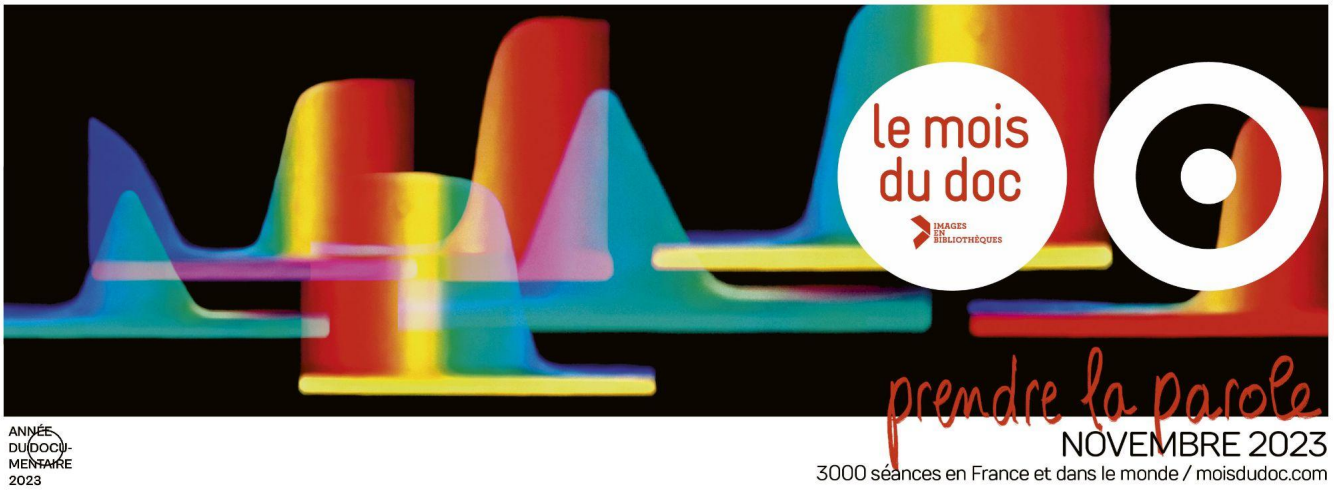

PARTICIPER AU MOIS DU FILM DOCUMENTAIRE en Ille-et-Vilaine

DÉCOUVRIR des films documentaires rares ou habituellement peu diffusés
PARTAGER des moments de convivialité autour de projections-rencontres
RÉFLÉCHIR sur le cinéma et développer son point de vue sur le monde
RENCONTRER les auteurs et débattre des films

→ COMPTOIR DU DOC, COORDINATEUR DÉPARTEMENTAL

Comptoir du Doc coordonne le Mois du film Documentaire en Ille-et-Vilaine.
Nous vous proposons cette année :

- une sélection de 12 **films documentaires** choisis par un groupe de programmation animé par Agnès Frémont, chargée de programmation. Pour ces films, nous négocions les droits de diffusion, la gestion des copies, et nous organisons la venue des cinéastes.

- Les trois journées de visionnage et d'échanges, se dérouleront **les 8 juin, 15 juin et 22 juin** 2023 afin de vous faire découvrir cette sélection.

- **un module d'initiation** au cinéma documentaire à proposer aux établissements scolaires de votre territoire. *contactez-nous emilie@comptoirdudoc.org*

- **une journée de formation** à destination des organisateur.trices (professionel.les, bénévoles…) visant à enrichir vos connaissances sur les différents aspects de la programmation et de l'animation. *(mi-octobre)*

- un kit de communication permettant de valoriser les séances et les animations sur le **territoire départemental.**

Pour toute première participation merci de contacter Emilie Morin
coordinatrice des projets de l'association emilie@comptoirdudoc.org

→ **LE PROGRAMMATEUR LOCAL** (médiathèque, cinéma, ciné-club, établissement scolaire, association, café associatif…)

L'engagement de votre structure est essentiel pour faire vivre le projet localement !
Votre participation ne doit pas se limiter à une simple diffusion des films, mais nécessite un vrai travail de défense d'un cinéma de qualité sur le territoire.

Le programmateur local s'engage à :

- garantir une qualité de projection optimale : aspect technique (image et son), accueil du public et des intervenants dans de bonnes conditions, présentation du film avant la projection, animation de la rencontre qui suit.

- assurer la communication locale de ses projections (si il édite d'autres supports de communication sur l'événement, l'organisateur local s'engage à mentionner l'intitulé de la manifestation LE MOIS DU FILM DOCUMENTAIRE avec les logos requis).

→ **CALENDRIER**

Découverte de la programmation proposée par Comptoir du doc : à partir du 5 juin 2023
Clôture des inscriptions pour les films proposés par Comptoir du Doc : 28 août 2023
Date limite des commandes de kit de communication : 07 septembre 2023
Clôture des inscriptions pour les films hors-sélection Comptoir du Doc : 08 septembre 2023
Journée de formation mois du doc : mi-octobre 2023
Clôture des inscriptions sur le site www.moisdudoc.com : 1 octobre 2023

→ **BUDGET**

Pour chaque séance une participation au droit de diffusion du film, trajet, hébergement et rémunération de l'invité.e est demandée.

- séance publique : 350 euros TTC* (droits du film, participation aux frais des invité.es)
- séance scolaire (ou autre) : 120 euros TTC*
- module initiation au documentaire : 220 euros TTC*

- *Prestation technique sur demande : 220 euros TTC**
- Mise à disposition de matériel de projection possible (lecteurs pros, écran, son…) *sous réserve de disponibilité.*

*prévoir à votre charge un repas pour le réalisateur (et technicien *si prestation technique*) pendant la projection du film.

*SACEM Une déclaration préalable est à effectuer auprès de la SACEM avant la projection. Le montant des droits SACEM à verser revient à 2% des dépenses ou des recettes (chiffre le + important), avec un montant forfaitaire minimal de 35€ environ. Les dépenses à déclarer sont essentiellement les droits payés pour le film + forfait accueil-rémunération de l'invité. Les médiathèques ont parfois déjà un contrat qui lie le lieu à la SACEM.

Pour les salles de cinéma : Certains des films proposés peuvent être en 'exploitation commerciale', si ils ne le sont pas mais que la salle tient à faire une billetterie 'commerciale' elle peut demander un visa temporaire auprès du CNC